



# Mon service déchets



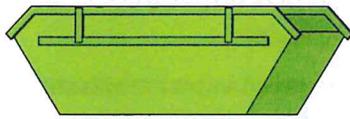
**84 kg**  
d'ordures ménagères  
résiduelles



**536 kg par habitant**  
**de déchets collectés**  
par la Communauté de communes  
et le SYDED\* en 2022



**46 kg**  
de verre



**342 kg**  
d'apports en déchèteries



**43 kg**  
d'emballages

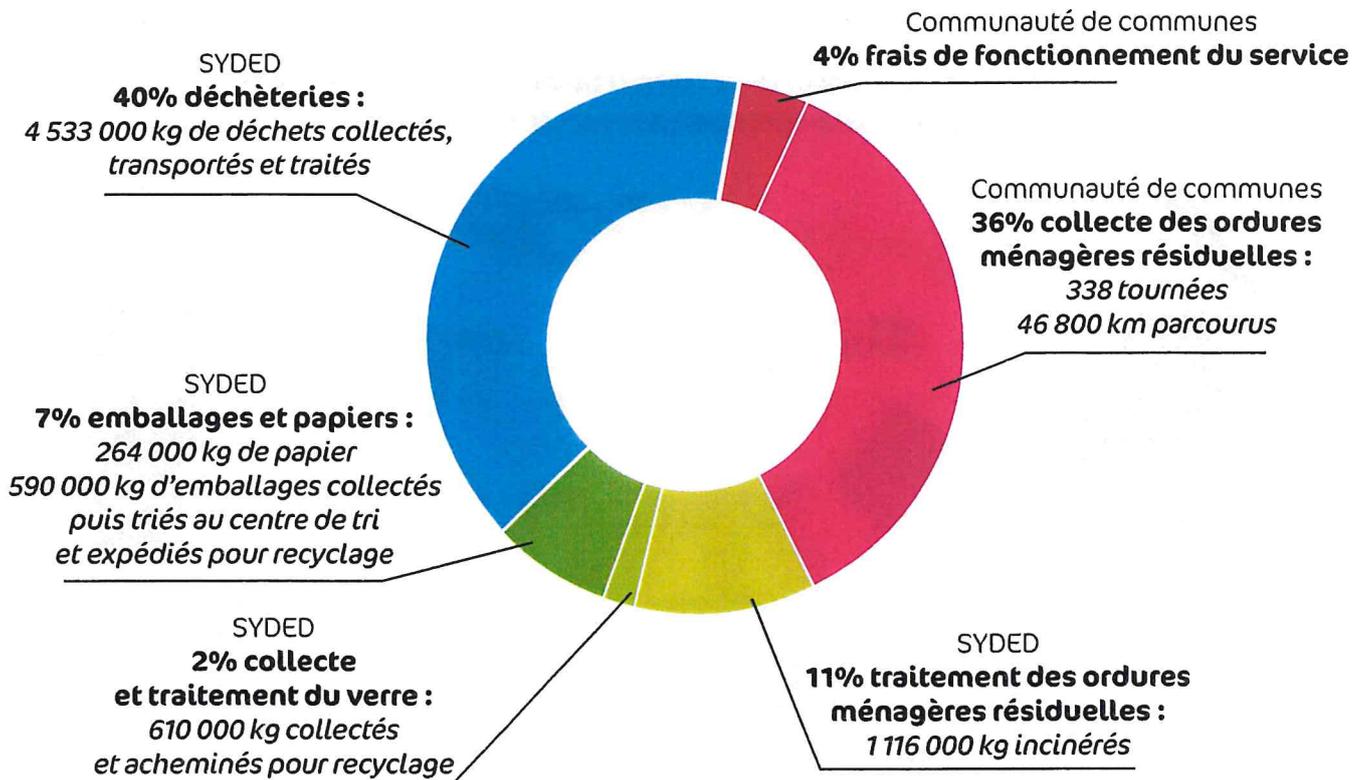


**21 kg**  
de papier

**Votre redevance Déchets permet de financer  
la collecte et le traitement de ces différents déchets.**

Votre Communauté de communes est un organisme public qui ne génère pas de profit.

## Répartition des coûts sur votre facture



\*SYDED 87 : syndicat départemental d'élimination des déchets

# Extrait des tarifs pour l'année 2023

Votés par délibération du Conseil Communautaire le 20 décembre 2022

## PART FIXE :

Abonnement au service comprenant la fourniture d'un bac, un forfait de 12 levées par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points

### Abonnement au service

ABONNEMENT Catégorie 1 bac 120 litres	140,00 €
ABONNEMENT Catégorie 2 bac 240 litres	149,00 €

Retrouvez l'intégralité des tarifs 2023 sur notre site internet et toutes les modalités de règlement de votre facture.

[www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)

## PART VARIABLE

### Levées supplémentaires

Levées supplémentaires Bac 2 roues (120/240/360 litres) à partir de la 13 <sup>e</sup> dans l'année	3,30 € par levée
---	------------------

### Poids des déchets résiduels collectés

Poids des déchets collectés Avec un poids minimum facturé pour chaque levée de 5 kg pour un bac 2 roues (120/240/360 litres)	0,32 € par kg
--	---------------

### Sacs payants 50 L

Uniquement pour les surplus exceptionnels et les situations particulières, dans la limite de 10 par an (voir règlement du service)	2,60 € par sac
--	----------------

En 2023, la Communauté de communes doit faire face à de nouvelles hausses des coûts et par conséquent à la nécessité d'adapter les tarifs de la redevance.

### La hausse des tarifs s'explique par plusieurs facteurs :

- Hausse des prix des carburants : elle impacte directement la collecte des ordures ménagères et des éco-points ainsi que l'évacuation des déchets apportés en déchèteries
- Hausse du coût de l'énergie : elle impacte notamment le fonctionnement de l'usine d'incinération et du centre de tri
- Hausse de la taxe pour l'enfouissement des déchets encombrants apportés en déchèteries

### La hausse est maîtrisée grâce à votre mobilisation.

Nous avons la plus faible production d'ordures ménagères de la Haute-Vienne et de bonnes performances de tri :

- Moins d'ordures ménagères résiduelles, c'est moins de déchets à incinérer
- Plus de déchets triés = plus de recyclage
- Plus de compostage, c'est autant de déchets qui ne finissent pas à l'incinérateur
- Moins de déchets verts en déchèterie, c'est moins de déchets à faire broyer et à traiter

Chacun d'entre nous peut contribuer à l'effort collectif et produire encore moins de déchets.

Es-tu TROP ?  
ou  
es-tu TRI ?



Des gestes qui comptent

Service déchets- 28 avenue François Mitterrand 87230 Châlus  
05 55 78 67 94 - [dechets@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:dechets@paysdenexon-montsdechalus.fr)  
[www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)